



ASSOCIATION DE LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 « TEAM KOTO »

RÈGLEMENT DU MOVIE NIGHT 2025

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- . Son permis de conduire.
- . L'autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas à bord.
- . Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation.

Les organisateurs pourront effectuer, sur les véhicules engagés, des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- . Vérification des niveaux de liquide de freins et d'huile.
- . Vérification de fixation de la batterie.
- . Vérification de l'éclairage et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la route.
- . Présence : cric, roue de secours/kit de gonflage, d'un triangle de sécurité pour les véhicules dépourvus de feux de détresse, ainsi que de gilets fluo.

RASSEMBLEMENT

Toute consommation d'alcool au-dessus du seuil autorisé par le code de la route engagera l'unique responsabilité du conducteur.

Tout abus d'alcool et de drogues par le conducteur est prohibé lors de la manifestation.

LIEUX ET ENVIRONNEMENT

Les organisateurs et les participants sont responsables de l'état des lieux qui nous accueillent. Pour cela, nous demandons d'éliminer les déchets dans des points de collecte ou d'utiliser les poubelles disposées par l'association.

Tout comportement inadapté lors de la projection du film, envers le cinéma propriétaire de la salle et de son parking sera sanctionné par une exclusion de la manifestation sans appel.

DOMMAGES ET VOLS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés (et à leur contenu), ainsi qu'à tout élément exposé dans le cadre de la manifestation.

APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNES CONDUITES

Du fait de son engagement, chaque participant au rassemblement est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

SÉCURITÉ

Tout abus d'alcool et de drogues par le conducteur est prohibé lors de la manifestation.

En cas d'INCIDENT MINEUR : dirigez-vous vers Mathieu LE BOAHEC (Matto), président de l'association « TEAM KOTO ». Si vous êtes dans l'incapacité de vous diriger vers cette personne, merci de la contacter au 0665779008 et/ou dirigez-vous vers un des organisateurs :

- Christopher IZOL (PoussMouss – 0611560718)
- Jérémy HELIAS (Pas d'bol – 0635521652)
- Julien LEROUX (Ju' - 0698836816)
- Maëva CUZON (0612579011)
- Cassandra CAMUS (Cassie - 0667022895)
- Lionel MANCHON (

L'association « TEAM KOTO » a en sa possession une trousse de premier secours.

En cas d'INCIDENT MAJEUR: composer directement le 18 (ou 112 depuis un téléphone portable) et prévenir CHRISTOPHER IZOL ou l'organisateur le plus proche de vous.

CONCLUSION

Ce règlement permet le bon déroulement de l'événement « MOVIE NIGHT 2025 » et d'avoir la possibilité d'établir une nouvelle édition l'année suivante.

Rédigé le 30 MARS 2025 à SCAËR par:

Cassandra CAMUS

